

Parkings Q-Park : pas de nouvelles, bonnes nouvelles ?

STATIONNEMENT Entre la Ville et l'entreprise, les négociations continuent et pourraient aboutir dans les deux mois. À Martini, les nouveaux abonnés ne sont plus les bienvenus

« Nous ne prenons plus d'abonnements, consigne de la direction ». C'est la réponse polie que reçoit désormais le client du parking Martini en quête d'un abonnement, que ce soit à l'année, au mois... ou même à la petite semaine! Le parking est-il entré en régime d'exception? Une question légitime en découle : Q-Park a-t-il encore un avenir à La Seyne? Il y a un mois, une rencontre au sommet avait lieu entre la mairie et la direction de l'entreprise. Depuis? Le silence assourdissant des deux parties engagées dans le bras de fer ⁽¹⁾.

Ce qui est en jeu, c'est ni plus ni moins le stationnement dans le centre-ville pour les 30 années à venir, selon les termes du contrat entré en vigueur il y a deux ans. Il y a aussi la hantise de voir le parc de stationnement des Esplageolles se figer en terrain vague clôturé de palissades, à la merci d'une longue procédure judiciaire.

Une feuille de route simple

Pour négocier, faut-il encore se parler. Philippe Mignoni, l'un des adjoints au maire de La Seyne en charge du dossier, assure que « nos conseils respectifs travaillent et échangent chaque semaine ». Des cabinets d'avocats spécialisés sont à la manœuvre.

La réunion du 7 septembre n'avait même pas duré une heure. L' élu révèle que « la feuille de route, qui est simple, a été finalisée ce jour-là. Main-



Pourquoi Q-Park a-t-il abandonné le chantier de construction des Esplageolles (400 places)? Et quelle est la stratégie de la mairie? Sur ces questions, le black-out est total.

(Photo doc D. L.)

tenant, il faut la formaliser dans un cadre administratif et juridique ».

Les délais? « Nous pensons que nous pouvons aboutir dans les deux mois, peut-être même avant ». Si besoin était, « la Ville serait apte à assumer la gestion du parking Martini en régie », confie une autre source en mairie. Qui déclare aussi, « de toute façon, le parking des Esplageolles se fera, même si cela prend du temps ».

Combien de millions?

Dans l'hypothèse où Q-Park voudrait quitter La Seyne et donc casser la délégation de service public, qui payera?

Si une faute grave était retenue contre Q-Park, la Ville serait en position de force pour négocier. Le contrat prévoit « des fautes graves ou d'une particulière gravité ». L'arrêt du chantier est déjà un manquement aux obligations contractuelles. Mais ce cas de figure n'est pas écrit noir sur blanc. Aujourd'hui, la ville semble rechercher en priorité une issue acceptable pour les deux parties. Quitte à payer de sa poche. Pour savoir ce que Q-Park a d'ores et déjà déboursé à La Seyne, il faut additionner le coût de la rénovation de Martini (très en retard et pas encore achevée), environ 1,9 million d'euros HT, et les travaux engagés aux Esplageolles. Ce montant est « top secret ». Il y a eu le terrassement du terrain,

l'installation de préfabriqués, la location de matériel lourd, comme la grue, et bien sûr les études préliminaires. Les sous-traitants, qui ont perdu un an de chantier, ont-ils négocié une indemnisation? Ceux que nous avons contactés n'ont pas voulu nous répondre. Seules les fondations du futur bâtiment sont achevées (investissement de moins de 200 000 euros HT). « Nous travaillons dans l'intérêt des Seynois », se borne à répondre la municipalité. Le montant de l'addition sera scruté de près... Si addition il y a.

SONIA BONNIN

sbonnin@varmatin.com

1. Contactée, la direction de Q-Park n'a pas été en mesure de répondre à nos questions.

Coutumier du fait?

À Paris, Q-Park a vu sa délégation de service public taclée par la Ville pour ne pas avoir démarré des travaux dans les délais impartis. Le parking des Ternes (17^e arrondissement) a bien été rénové, « des travaux énormes » selon une élue, mais l'extension qui devait commencer avant janvier 2009 n'a jamais été engagée.

« Une procédure de résiliation anticipée pour faute » vient d'être lancée, selon la délibération votée par le conseil de Paris il y a 15 jours. Avec « bien entendu une demande d'indemnisation » pour le préjudice subi par la ville « suite à la défaillance du concessionnaire ». Le montant n'est pas encore fixé mais là, c'est la ville qui espère toucher des royalties. « Nous nous sommes heurtés à une absence totale de contact, nous avons été menés en bateau », lance Laurence Douvin, conseillère de Paris, spécialisée dans les dossiers transports. Quant à une contre-offensive en justice de la part de Q-Park, elle n'y croit pas, « vu qu'ils postulent à des marchés publics, s'ils se dérobent à leurs obligations et en plus vont en justice, ils se flinguent ». Fermez le ban.